



DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DES MODALITÉS D'ÉVALUATION

Année Scolaire :

Institut/Ecole :

Vous souhaitez bénéficier d'un aménagement des conditions d'examens (épreuves écrites, orales ou mise en situation professionnelle).

Il est dans votre intérêt de réaliser cette demande dès la rentrée scolaire.
Vous devez renvoyer le dossier de demande d'aménagement des conditions d'examens au secrétariat de votre école/institut **et** à l'adresse des référents handicap :
referenthandicapirf@chu-reims.fr

Attention :

L'attribution des aménagements souhaités dépendront de votre réactivité à déposer votre dossier.

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Téléphone (obligatoire) :

Mail (obligatoire)

PIECES A JOINDRE (obligatoire)

- La copie de la pièce d'identité en cours de validité
- La demande d'aménagement adressée au Directeur de l'école/Institut
- La décision de la MDPH (*Maisons Départementales des Personnes Handicapées*) ou de la CDAPH (*Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées*) ou le *certificat du médecin du SUMPPS éventuellement*
- Le certificat médical de non contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession concernée, rédigé par un médecin agréé par l'ARS



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Institut Régional de Formation

**Veillez préciser les recommandations MDPH ou du Médecin du SUMPPS
antérieures à cette demande**

Je souhaite bénéficier des aménagements demandés pour les épreuves
d'évaluation en lien avec mon cursus de formation.

Date :

Signature :

REPONSE DU DIRECTEUR

Nom et Prénom :

Date :

Signature :